

L'amiante : Formations aux risques liés à l'Amiante – Maîtrise d'œuvre amiante

a. Formation de Maître d'œuvre Amiante

A partir de 1670 € HT

Objectifs

Être capable d'organiser les opérations susceptibles d'émettre des fibres d'amiante tant en sous-section 3 (enlèvement, encapsulage), qu'en sous-section 4 (intervention à proximité de matériaux susceptibles de libérer des fibres) suivant l'article R 4432-97 dans le respect des codes du travail, de l'environnement et de la santé publique.

Rédiger et mettre en œuvre les procédures organisationnelles adaptés aux interventions planifier les interventions depuis la phase de conception jusqu'à la fin de l'intervention et la gestion des déchets dans le respect des procédures et normes en vigueur.

Obtenir l'attestation de compétence

Personnes concernées

Prés-requis : être encadrant technique pour la prévention aux risques amiante en sous-section 3 ou encadrant mixte en sous-section 4

Avoir une expérience significative de 2 ans minimum en Maîtrise d'œuvre, OPC, Assistance en Maîtrise d'ouvrage

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

(Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Programme de formation :

La mission de maîtrise d'œuvre amiante et polluants du bâtiment

Cette mission comprend les phases suivantes, qui peuvent être adaptées ou complétées selon les attentes du Donneur d'Ordre :

ETUDES

Avant-Projet

Sur la base d'une analyse risques et des contraintes, définir les principes généraux de traitement et d'organisation des travaux permettant de mener à bien les travaux de retrait des matériaux concernés.

L'AVP comporte notamment :

- La méthodologie retenue pour les travaux,
- Les procédures de traitement des déchets,
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux,
- Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux.

Projet

Établir les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (CCTP, plans, DPGF avec quantitatif), comprenant :

- Le résultat à atteindre,
- La méthodologie retenue pour les travaux,
- Les principes de protections collectives et individuelles pour la réalisation des travaux,
- Les procédures de traitement des matériaux,
- Les modes de contrôles et les cadres de programmes métrologiques,
- Les modes d'évacuation et d'élimination des déchets,
- La définition des éventuelles options,
- Le cadre de bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire, avec quantitatif,
- Le planning prévisionnel des travaux,
- L'estimation du coût des travaux.

Assister le maître d'ouvrage à l'établissement des pièces administratives du DCE, en vérifiant leur cohérence par rapport aux pièces techniques.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Assister le maître d'ouvrage dans la désignation de l'entreprise adjudicataire. Pour ce faire, il :

- Assiste le maître d'ouvrage dans l'analyse et la sélection des candidatures,
- Organise les visites éventuelles du site avec les candidats,
- Répond aux questions des candidats,
- Etablit un rapport d'analyse des offres sur la base des critères du règlement de consultation spécifiée dans le DCE

PHASE CHANTIER

Dans la mission de suivi de chantier, assurer les éléments suivants :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la mise au point du marché de l'entreprise retenue,
- Examen des documents d'exécution et du plan de retrait présenté par l'entreprise avant sa remise à l'Inspection du travail et aux Organismes de prévention,
- Validation des points d'arrêt amiante :
 - Points d'arrêt confinement,
 - Points d'arrêt désamiantage.
- Suivi du chantier par des visites hebdomadaires. Il est notamment contrôlé la bonne exécution :
 - Des prescriptions, procédures et méthodologies définies dans le CCTP,
 - Des mesures de protections individuelles et collectives,
 - Des prélèvements et analyses atmosphériques nécessaires ou demandes par les services concernés, afin de suivre les teneurs d'empoussièremment dans l'air,
- Organisation et animation des réunions hebdomadaires de chantier, rédaction et diffusion des comptes rendus correspondants,
- Suivi financier avec notamment la vérification des situations d'entreprise,
- Rédaction et envoi des ordres de service destinés à l'entreprise, après accord de la maîtrise d'ouvrage.

RECEPTION DES TRAVAUX

- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux :
 - Organisation des réceptions
 - Etablissement des listes de réserves et suivi de leurs levées
 - Rédaction des procès-verbaux de réception.
- Constitution du Rapport de Fin de Travaux (RFT). Etablir une liste d'éléments à intégrer par l'entreprise dans le RFT. Il vérifie tout au long de l'opération, la constitution progressive du RFT. Le RFT comportera la localisation des travaux et la cartographie des surfaces traitées, et rassemblera l'ensemble des mesures et contrôles réalisés sur le chantier, les fiches techniques des produits utilisés, ainsi que le dossier de suivi des déchets.

Cette mission comprend les phases suivantes, qui peuvent être adaptées ou complétées selon les attentes du Donneur d'Ordre :

ETUDES

Avant-Projet

Sur la base d'une analyse risques et des contraintes, définir les principes généraux de traitement et d'organisation des travaux permettant de mener à bien les travaux de retrait des matériaux concernés.

L'AVP comporte notamment :

- La méthodologie retenue pour les travaux,
- Les procédures de traitement des déchets,
- L'estimation du coût prévisionnel des travaux,
- Le calendrier prévisionnel détaillé des travaux.

Projet

Etablir les pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (CCTP, plans, DPGF avec quantitatif), comprenant :

- Le résultat à atteindre,
- La méthodologie retenue pour les travaux,
- Les principes de protections collectives et individuelles pour la réalisation des travaux,
- Les procédures de traitement des matériaux,
- Les modes de contrôles et les cadres de programmes métrologiques,
- Les modes d'évacuation et d'élimination des déchets,
- La définition des éventuelles options,
- Le cadre de bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire, avec quantitatif,
- Le planning prévisionnel des travaux,
- L'estimation du coût des travaux.

Assister le maître d'ouvrage à l'établissement des pièces administratives du DCE, en vérifiant leur cohérence par rapport aux pièces techniques.

CONSULTATION DES ENTREPRISES

Assistance au maître d'ouvrage dans la désignation de l'entreprise adjudicataire. Pour ce faire, il :

- Assiste le maître d'ouvrage dans l'analyse et la sélection des candidatures,
- Organise les visites éventuelles du site avec les candidats,
- Répond aux questions des candidats,
- Etablit un rapport d'analyse des offres sur la base des critères du règlement de consultation spécifiés dans le DCE

PHASE CHANTIER

Dans la mission de suivi de chantier, assure les éléments suivants :

- Assistance au maître d'ouvrage pour la mise au point du marché de l'entreprise retenue,
- Examen des documents d'exécution et du plan de retrait présenté par l'entreprise avant sa remise à l'Inspection du travail et aux Organismes de prévention,
- Validation des points d'arrêt amiante :
 - Points d'arrêt confinement,
 - Points d'arrêt désamiantage.
- Suivi du chantier par des visites hebdomadaires. Il est notamment contrôlé la bonne exécution :
 - Des prescriptions, procédures et méthodologies définies dans le CCTP,
 - Des mesures de protections individuelles et collectives,
 - Des prélèvements et analyses atmosphériques nécessaires ou demandes par les services concernés, afin de suivre les teneurs d'empoussièrement dans l'air,
- Organisation et animation des réunions hebdomadaires de chantier, rédaction et diffusion des comptes rendus correspondants,
- Suivi financier avec notamment la vérification des situations d'entreprise,
- Rédaction et envoi des ordres de service destinés à l'entreprise, après accord de la maîtrise d'ouvrage.

RECEPTION DES TRAVAUX

- Assistance au Maître d'Ouvrage pour la réception des travaux :
 - Organisation des réceptions
 - Etablissement des listes de réserves et suivi de leurs levées
 - Rédaction des procès-verbaux de réception.
- Constitution du Rapport de Fin de Travaux (RFT). Etablir une liste d'éléments à intégrer par l'entreprise dans le RFT. Il vérifie tout au long de l'opération, la constitution progressive du RFT. Le RFT comportera la localisation des travaux et la cartographie des surfaces traitées, et rassemblera l'ensemble des mesures et contrôles réalisés sur le chantier, les fiches techniques des produits utilisés, ainsi que le dossier de suivi des déchets.